

Plaisirs en Images

Numéro Spécial concours papier 2024



Bulletin mensuel d'informations de la FCP

Palmarès concours papier 2024



Répartition des photos inscrites.

<i>Catégories</i>	<i>Nombre</i>	<i>Pourcentage</i>
Couleurs	346	42,56%
Monochrome	257	31,61%
Nature	210	25,83%
	813	100,00%

Les juges

Bromey Eric	Imagin'Woo Waterloo
Theunissen Marc	PC Seraing
Theys Jean	Arte VIII Uccle

L'organe d'administration de la FCP tient à remercier et à féliciter tous les nombreux participants et vous invite déjà à notre prochain concours en distanciel au deuxième semestre 2024.

Dès à présent, vous pourrez retrouver toutes les « imageries » de ce concours sur notre site : <https://fcpasbl.wixsite.com/photographie/annonce-de-concours>

Merci aux juges, à tous les bénévoles du Roc Photo Lessines/Ath, au public et à tous les participants..

L'OA de la FCP.

Rédacteur en chef : Benoit Mestrez

Ont collaboré à ce numéro : Jean-Luc Legrand, Paul Moest, Jean-Pierre Delfosse et Benoit Mestrez.

Crédits photographiques : Meerpoel P, Herphelin M, Forthomme M, Deprez N, Bangel D, Raffron C.

Vanryckerghem F, Gilson G, Bommerz D, Parent C, Sarda JM, Vermeiren Ph, Olivier D, Dervaux I, Faucompré JL, Ninanne S, Calldarella F, Pierquin N, Callens F, Legrand JL, Daoust Ch, Van Antwerpen E, Ponsaerts E, Roland M, Catry B.

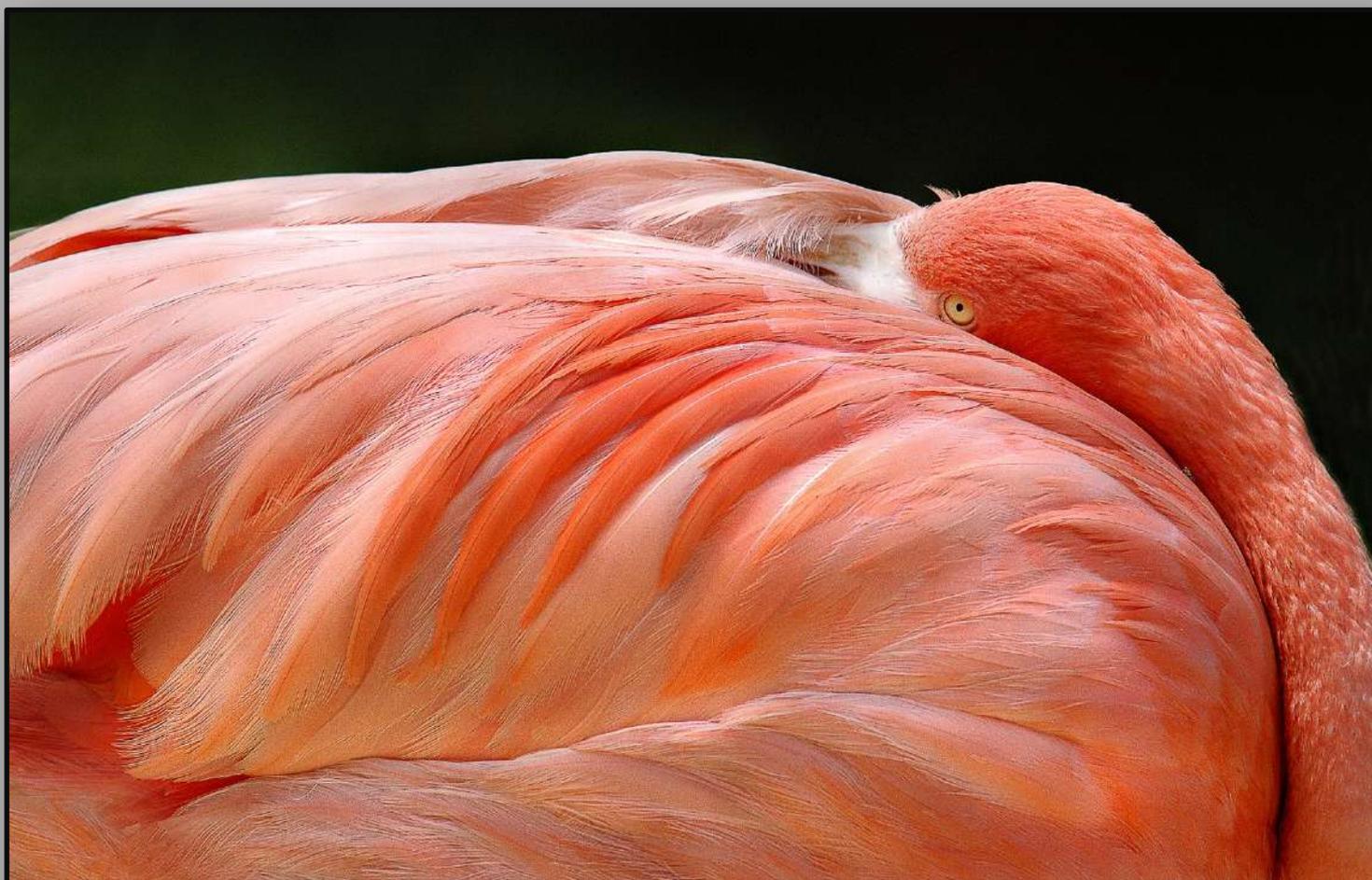
Merpoel, Forthomme, Deprez Périodicité : spécial concours

Contact : fcp.secretariat@gmail.com

CATEGORIE : NATURE

Prix	Nom	Prénom	Club FCP	Titres
1ère prix	MEERPOEL	PASCAL	Roc-Photo club de Lessines/Ath	Flamingos eye
2ème prix	HERPHELIN	MICHELLE	Roc-Photo club de Lessines/Ath	Les loutres
3ème prix	FORTHOMME	MONIQUE	Perfect Ganshoren	La mouche
4ème prix	DEPREZ	NATHALIE	Photo Club de Seraing	Merlette
5ème prix	BANGELS	DOMINIQUE	Royal Photo-Club Berleur	Chaton de saule
6ème prix	RAFFRON	CHRYSTELE	Royal Photoclub Amay	Mon double reflet
7ème prix	VANRYCKERGHEM	FABIENNE	Photorail Tournai	Coucher de soleil
8ème prix	GILSON	GUY	Perfect Ganshoren	Neige en fagnes
9ème prix	BOMMEREZ	MONIQUE	Artec Mouscron	Réconfort
10ème prix	PARENT	CHRISTOPHE	Roc-Photo club de Lessines/Ath	Grande aigrette

Premier prix :



PASCAL MEERPOEL - FLAMINGOS EYE - ROC PHOTO LESSINES ATH

OR
Médaille

Deuxième prix !



M.HERPHELIN - LES LOUTRES - ROC PHOTO CLUB

ARGENT
Medaille

Troisième prix !

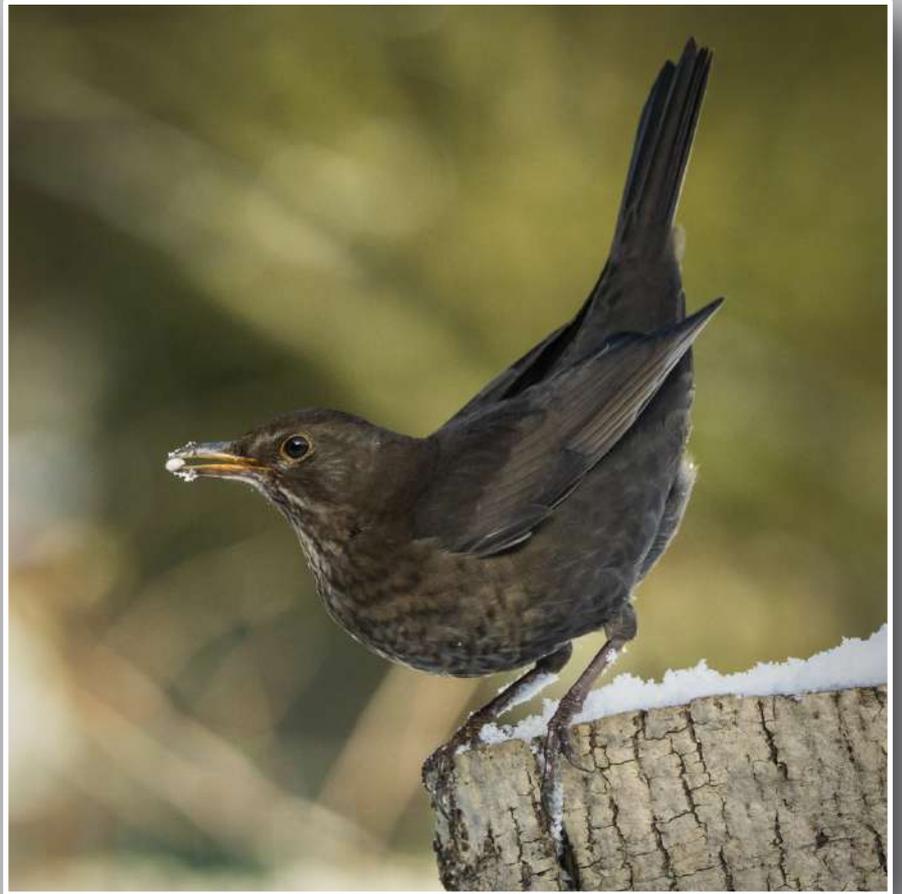


FORTHOMME - LA MOUCHE - PERFECT GANSHOREN

BRONZE
Médaille

4 ème prix

DEPREZ NATHALIE- MERLETTE
- PHOTO CLUB DE SERAING



5 ème prix

BANGELS - CHATON DE SAULE - ROYAL PHOTO CLUB BERLEUR.

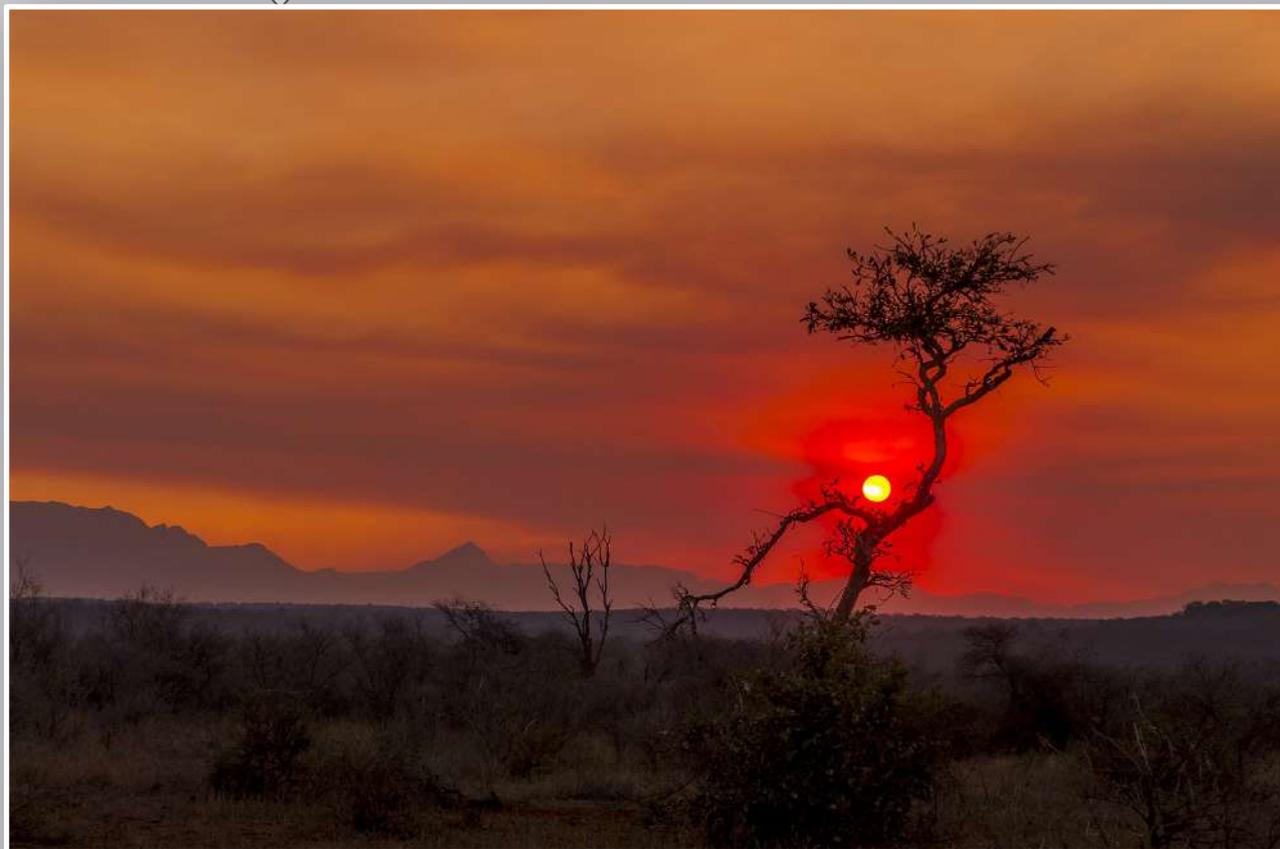


6 ème prix

CHRYSTELE RAFFRON - MON DOUBLE
REFLET - ROYAL PHOTO CLUB AMAY



7 ème prix



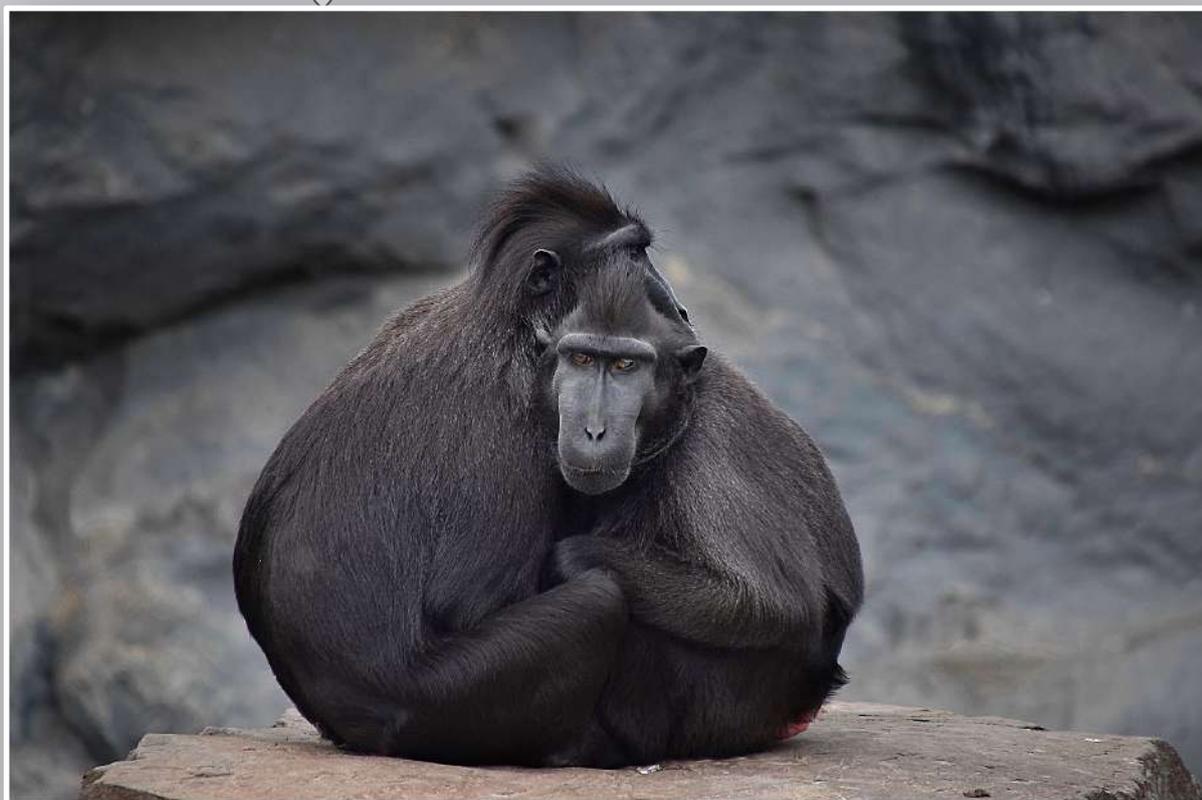
FABIENNE VANRYCKEGHEM - COUCHER DE SOLEIL - PHOTORAIL TOURNAI

8 ème prix



GILSON GUY - NEIGE EN FAGNES - PERFECT GANSHOREN

9 ème prix



BOMMEREZ MONIQUE - RECONFORT - ARTEC

10^{ème} prix

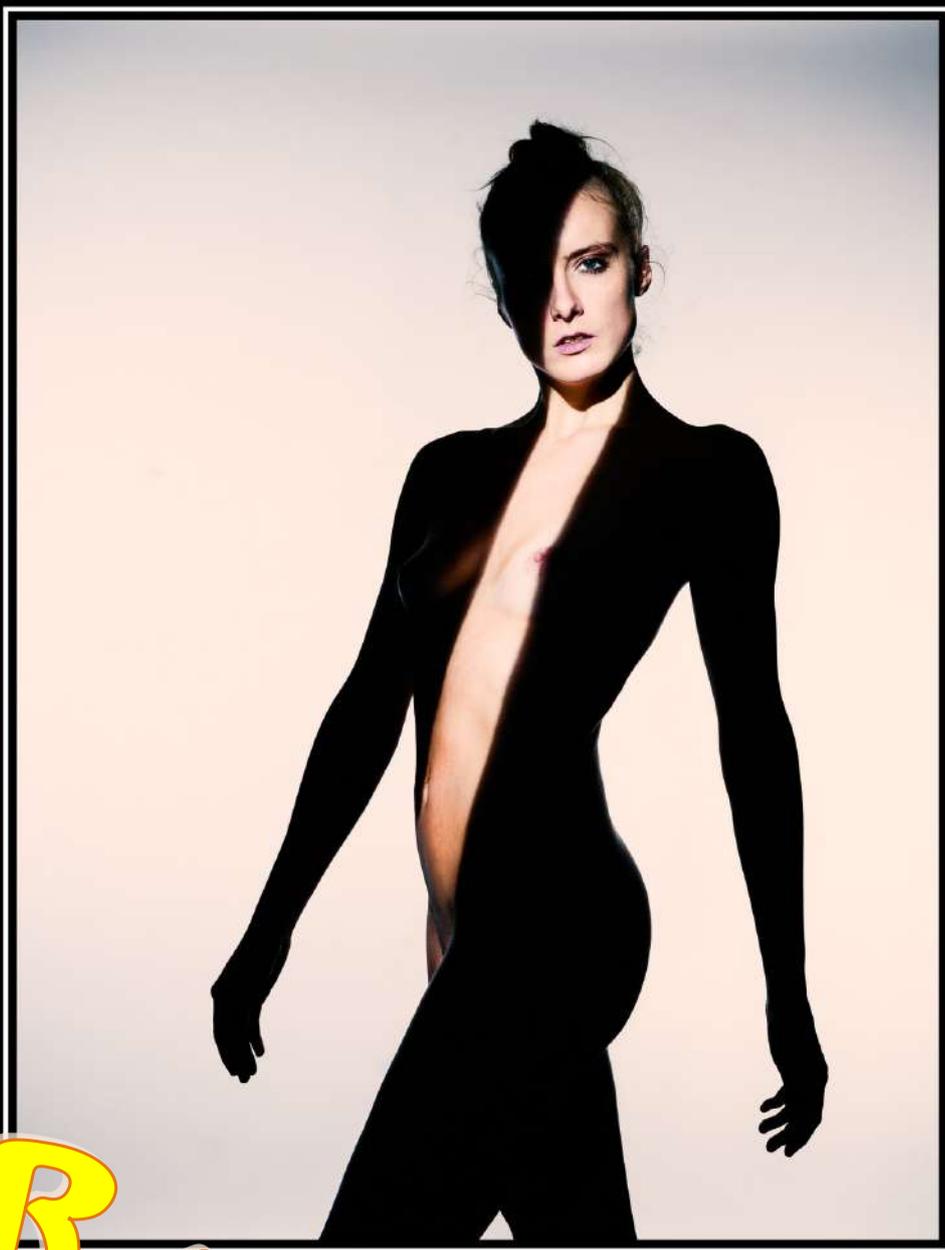


CHRISTOPHE PARENT - GRANDE AIGRETTE - ROC PHOTO

CATEGORIE : COULEUR

Prix	Nom	Prénom	Club FCP	Titres
1ère prix	SARDA	JEAN-MICHEL	Roc-Photo club de Lessines/Ath	Karolina
2ème prix	VERMEIREN	PHILIPPE	Roc-Photo club de Lessines/Ath	Cadillac
3ème prix	GILSON	GUY	Perfect Ganshoren	In the rain
4ème prix	OLIVIER	DANIEL	Optique 80 Waremme	London canary wharf
5ème prix	DERVAUX	ISABELLE	Photo Club de Seraing	Phare de l'île vierge
6ème prix	DEPREZ	NATHALIE	Photo Club de Seraing	Chalet de warens
7ème prix	FAUCOMPRE	JEAN-LUC	Royal Phocom Comines	La sorciere
8ème prix	RAFFRON	CHRYSTELE	Royal Photoclub Amay	Milles et une goutte margueritte
9ème prix	NINANNE	SERGE	Perfect Ganshoren	Le shérif
10ème prix	CALDARELLA	FRANCA	Royal Photo-Club Berleur	Promesse d'amour

Premier prix :



le
daille
OR
le
me

SARDA - KAROLINA - ROC

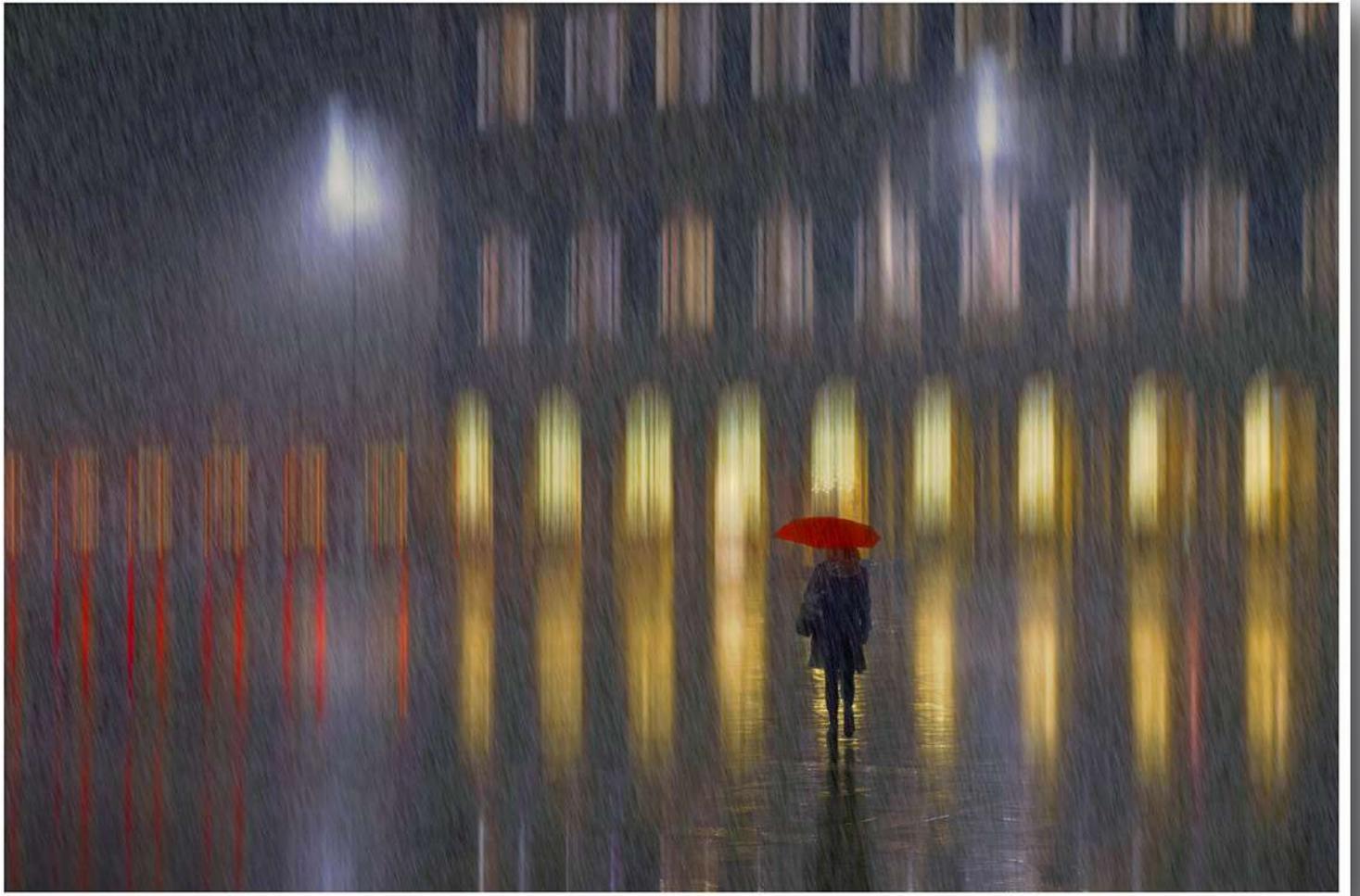
Deuxième prix :



VERMEIREN PHILIPPE - CADILAC - ASBL ROC-PHOTO

ARGENTINE
Médaille

Troisième prix :



GILSON GUY - IN THE RAIN - PERFECT GANSHOREN

BRONZE
Médaille

4 ème prix

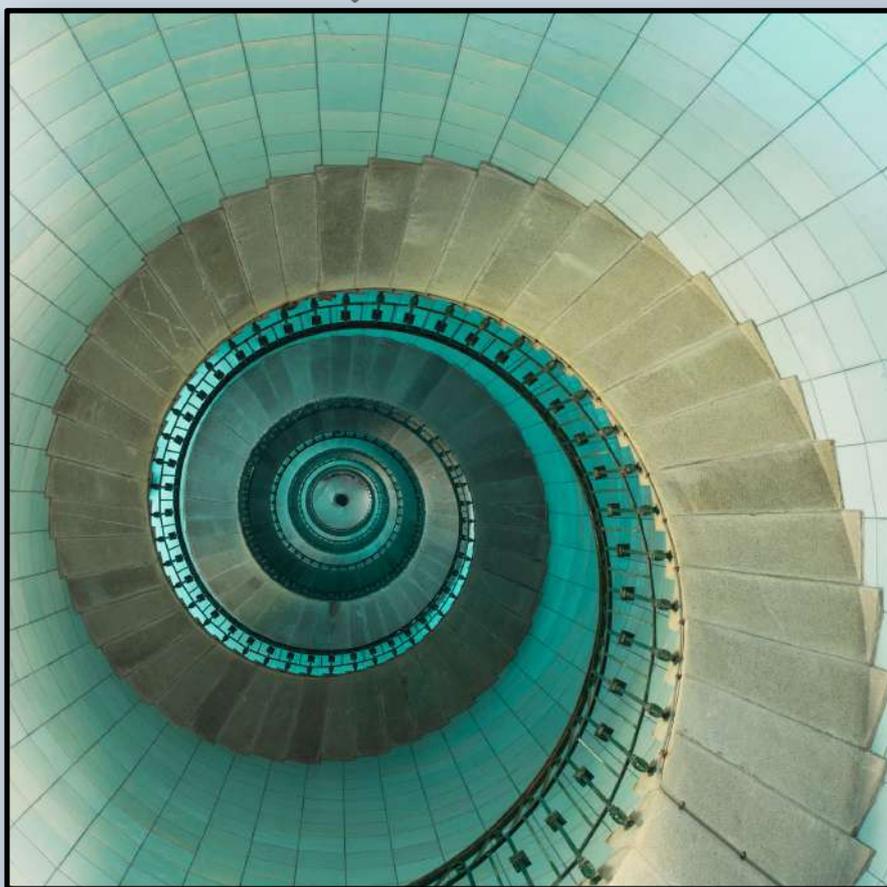
OLIVIER DANIEL

LONDON CANARY WHARF

OPTIQUE80 WAREMME



5 ème prix



ISABELLE DERVAUX

PHARE DE L ILE VIERGE

PHOTO CLUB SERAING

6 ème prix



DEPREZ NATHALIE-CHALET DE WARENS- PHOTO CLUB DE SERAING_

7 ème prix



FAUCOMPRE JEAN LUC
LA SORCIERE
ROYAL PHOCCOM

8 ème prix



CHRYSTELE RAFFRON - MILLE ET UNE GOUTTES DE MARGUERITE - ROYAL PC AMAY

9 ème prix



SERGE NINANNE - LE SHÉRIF - PERFECT GANSHOREN

10^{ème} prix



FRANCA CALDARELLA - PROMESSE D'AMOUR - RPC BERLEUR

CATEGORIE : MONOCHROME

Prix	Nom	Prénom	Club FCP	Titres
1ère prix	PIERQUIN	NATHALIE	Espace Image Création	Synchronisation
2ème prix	CALLENS	FRANK	Roc-Photo club de Lessines/Ath	Nga
3ème prix	LEGRAND	JEAN-LUC	Roc-Photo club de Lessines/Ath	Mad sophie la fleur
4ème prix	MEERPOEL	PASCAL	Roc-Photo club de Lessines/Ath	The priest
5ème prix	DAOUST	CHANTAL	Royal Photon Arlon asbl	Métro
6ème prix	VAN ANTWERPEN	ERIC	Royal Photo-Club Berleur	El diablo
7ème prix	PONSAERTS	EUGENE	Roc-Photo club de Lessines/Ath	La fille de james
8ème prix	GILSON	GUY	Perfect Ganshoren	Le vol du héron
9ème prix	ROLAND	MONIQUE	Espace Image Création	Vieux livre
10ème prix	CATRY	BERNARD	Roc-Photo club de Lessines/Ath	La fausse

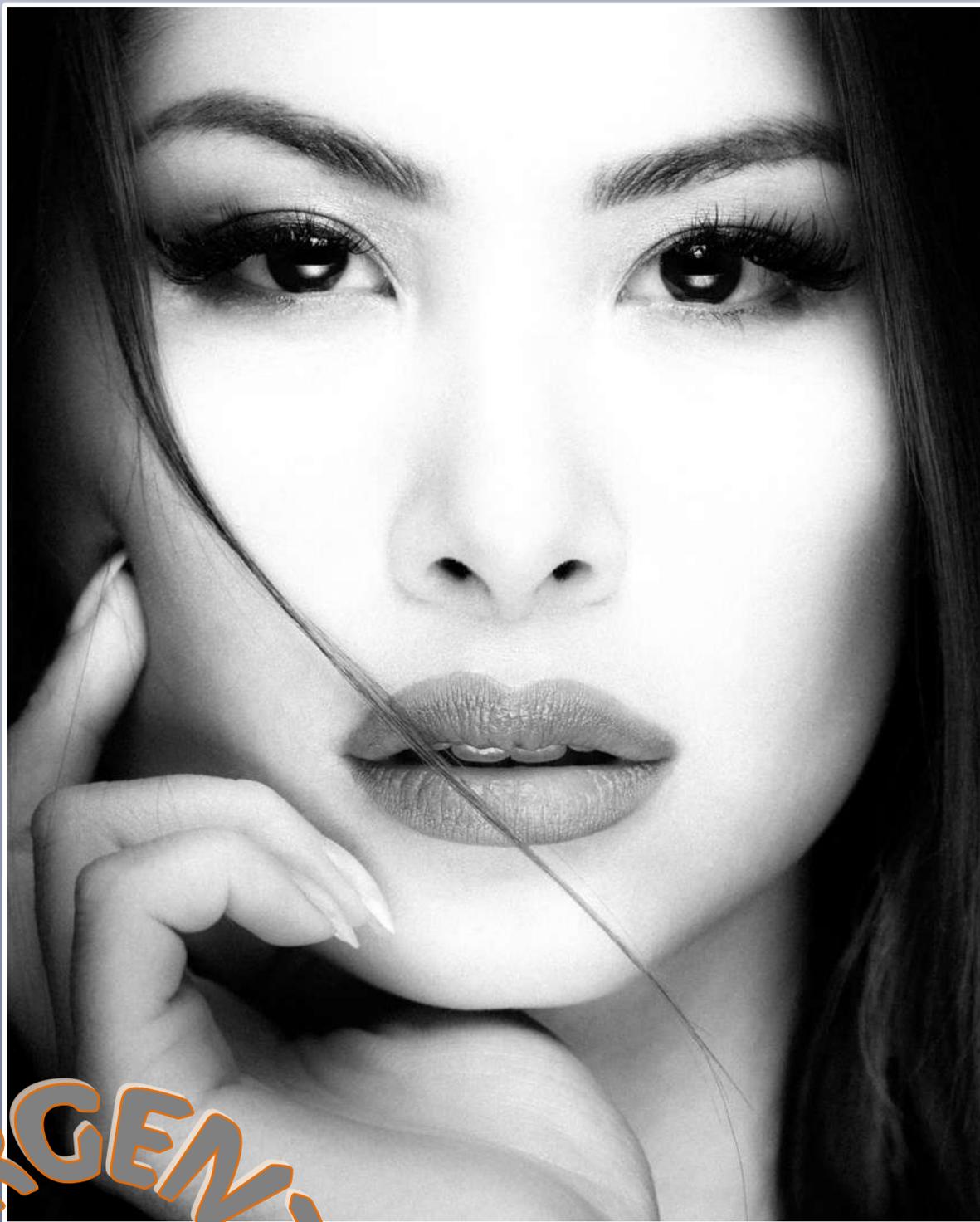
Premier prix :



NATHALIE PIERQUIN - SYNCHRONISATION - ESPACE IMAGE CRÉATION

OR
Meilleure
daille

Deuxième prix :



ARGENTINE
Médaille

FRANK CALLENS - NGA - ROCLESSINES

Troisième prix :



LEGRAND JEAN LUC - MAD SOPHIE LA FLEUR - ROC PHOTO

BRONZE
Médaille

4 ème prix

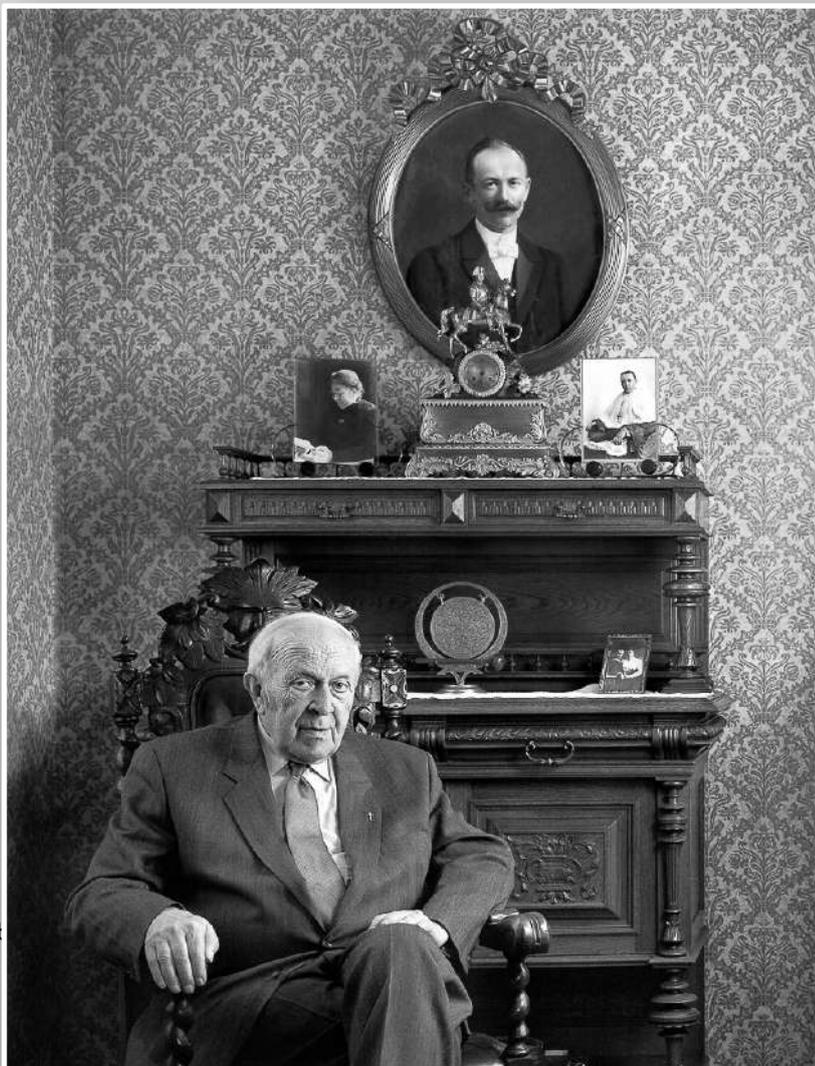
PASCAL MEERPOEL-THE
PRIEST-ROC PHOTO LES-
SINES ATH

MEERPOEL

PASCAL

Roc-Photo club

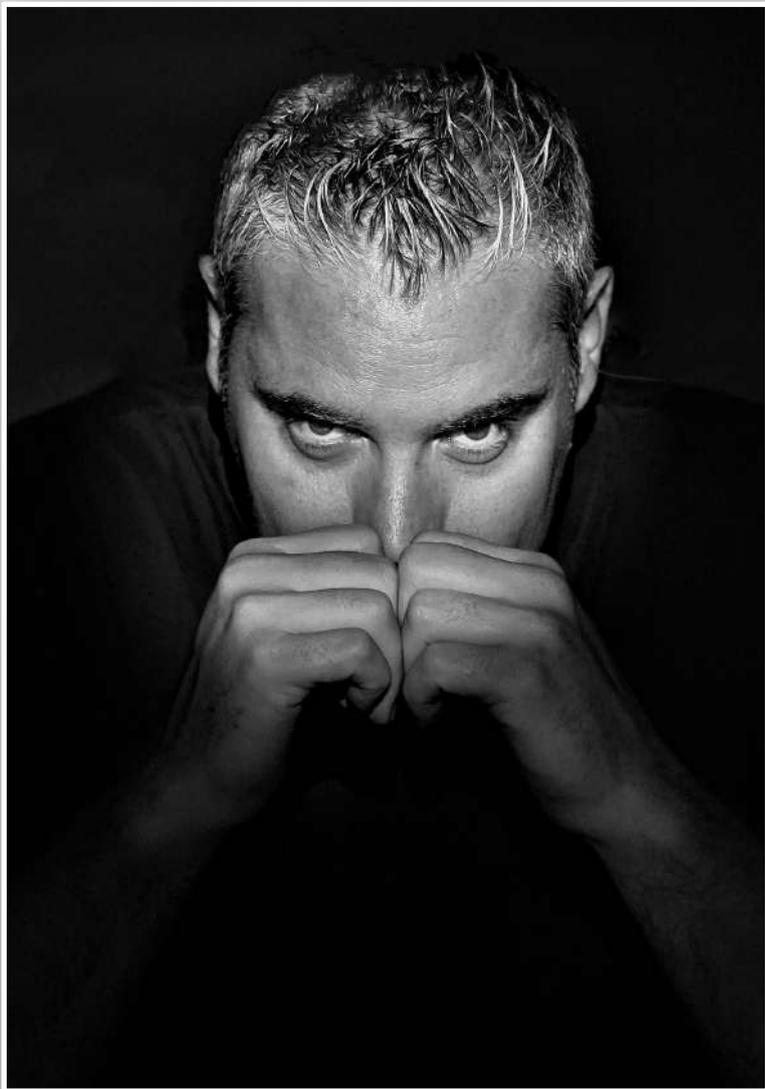
5 ème prix



DAOUST CHANTAL - MÉTRO - ROYAL PHOTON ARLON

6 ème prix

ERIC VAN ANTWERPEN -
EL DIABLO - RPC BERLEUR



7 ème prix

EUGENE PONSARTS - LA FILLE DE
JAMES - ROC LESSINES



8 ème prix



GILSON GUY - LE VOL DU HÉRON - PERFECT GANSHOREN

9 ème prix



MONIQUE ROLAND - VIEUX LIVRE -
EIC

10 ème prix



CATRY BERNARD - LA FAUSSE - ROC PHOTO

LE REGLEMENT 2024.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

La F.C.P. organise en 2024 un concours ayant pour but de promouvoir l'art photographique en Communauté française et Communauté germanophone, créant ainsi parmi les cercles affiliés une émulation propice à une amélioration de l'ensemble de la production et à l'augmentation du nombre de membres actifs. L'objectif est également d'offrir une reconnaissance aux artistes photographes.

Ce concours organisé par l'asbl FCP est réservé à ses membres sans exception. [Ils devront être inscrits à la FCP au 31 janvier 2024.](#)

L'envoi des photos sera clôturé le 3 avril 2024 à minuit (cachet de la poste faisant foi).

La participation à ce concours est gratuite pour les membres de la FCP en règle de cotisation 2024.

LES DISCIPLINES

On distingue les 3 disciplines suivantes :

Monochrome (M) : sujet libre.

Couleurs (C) : sujet libre.

Nature (N) : sujet libre

Définitions :

Une image est considérée comme **monochrome** uniquement si elle donne l'impression de n'avoir aucune couleur (c'est-à-dire qu'elle ne contient que des nuances de gris pouvant inclure du noir pur et du blanc pur) OU si elle donne l'impression d'être une image en niveaux de gris qui a été teintée en une seule couleur sur toute l'image. (Par exemple en sépia, rouge, or, etc.). Une image en niveaux de gris ou multicolore modifiée ou donnant l'impression d'avoir été modifiée par un virage partiel, un virage multicolore ou par l'inclusion de coloration ponctuelle ne répond pas à la définition de monochrome et doit être classée comme une œuvre en couleur.

La photographie de **nature** enregistre toutes les branches de l'histoire naturelle à l'exception de l'anthropologie et de l'archéologie. Cela inclut tous les aspects du monde physique, à la fois animés et inanimés, qui n'ont pas été créés ou modifiés par les humains. Les images de la nature doivent transmettre la vérité de la scène qui a été photographiée. Une personne bien informée devrait être en mesure d'identifier le sujet de l'image et d'être convaincue qu'elle a été présentée honnêtement et qu'aucune pratique contraire à l'éthique n'a été utilisée pour contrôler le sujet ou capturer l'image. Les images qui montrent directement ou indirectement toute activité humaine qui menace la vie ou le bien-être d'un organisme vivant ne sont pas autorisées.

La partie la plus importante d'une image de la nature est l'histoire de la nature qu'elle raconte. Des normes techniques élevées sont attendues et l'image doit avoir l'air naturelle. L'ajout d'une vignette ou le flou de l'arrière-plan pendant le traitement n'est pas autorisé. Les objets créés par les humains, et les preuves de l'activité humaine, ne sont autorisés dans les images de la nature que lorsqu'ils sont une partie nécessaire de l'histoire de la nature.

Les photographies de plantes hybrides créées par l'homme, de plantes cultivées, d'animaux sauvages, d'animaux domestiques, d'animaux hybrides créés par l'homme et de spécimens zoologiques montés ou préservés ne sont pas autorisées.

Les images prises avec des sujets dans des conditions contrôlées, telles que des zoos, sont autorisées. Le contrôle de sujets vivants par refroidissement, anesthésie ou toute autre méthode de restriction des mouvements naturels aux fins d'une photographie n'est pas autorisé. Aucune modification qui change la vérité d'une image de la Nature n'est autorisée. Les images peuvent être recadrées, mais aucune autre technique qui supprime, ajoute ou déplace une partie de l'image n'est autorisée.

Les techniques qui éliminent les éléments ajoutés par l'appareil photo, tels que les taches de poussière, le bruit numérique et l'éclat de l'objectif, sont autorisées.

La conversion complète des images couleur en niveaux de gris monochrome est autorisée. La conversion partielle, la tonification et les captures ou conversions infrarouges ne sont pas autorisées.

Les images du même sujet qui sont combinées dans l'appareil photo ou avec un logiciel par empilement de mise au point ou fusion d'exposition sont autorisées. Plusieurs images avec des champs de vision qui se chevauchent et qui sont prises consécutivement et combinées dans l'appareil photo ou avec un logiciel (assemblage d'images) sont autorisées.

LES ŒUVRES PRÉSENTÉES

3.1. Tous les moyens techniques sont admis : smartphone, drone, appareil photo ancien ou récent à l'exclusion des images créées de toutes pièces par Intelligence Artificielle. Les photos doivent être l'œuvre des auteurs participants.



3.2. Maximum 4 photos par participant pour chaque discipline.

3.3. Format de la photo avec son support : 30 x 40 cm OU 40 x 50 cm.

Le format de la photo est libre en ne dépassant pas le format maximum.

Épaisseur Photo + passe-partout éventuel minimum 1 et maximum 4 mm

Les présentations non conformes seront refusées (par exemple : format différent de 30 x 40 ou 40 x 50).

3.4. Au dos de chaque photo les auteurs doivent apposer en haut et au milieu l'étiquette de la FCP générée par le programme dont exemple ci-dessous :

LES AUTEURS

Du fait de leur participation, les auteurs certifient :

Que les œuvres présentées ne comportent aucun plagiat susceptible d'entraîner une interdiction d'exposition, un refus de publication ou d'autres recours opposés par l'auteur de l'œuvre originale pour non-respect de droits ou de propriété.

Qu'ils disposent des autorisations conformes au respect de la législation en matière de droit à l'image. Ils déchargent la F.C.P. et ses représentants contre tout recours introduit en cas de non-respect de la législation par des personnes, organisations ou des instances qui s'estimeraient lésées.

En cas de non-respect de ces clauses, l'œuvre sera exclue, ceci sans préjuger d'autres sanctions qui pourraient être prises par les responsables de la FCP (ou par des instances extérieures à celle-ci).

Les photos présentées ne peuvent avoir été présentée à un précédent concours de la FCP.

En cas de doute ou de non-respect de ce qui précède, le commissaire prend contact avec l'auteur et/ou le cercle concerné et lui demande d'expliquer le cas. Si celui-ci n'est pas éclairci, le commissaire fait part du litige à l'Organe d'Administration (OA) qui suit le concours. L'OA statue et décide de la position à adopter. Après la décision de l'OA, les jugements de toutes les disciplines sont considérés comme définitifs.

JUGEMENT DES ŒUVRES

Le jury est composé de 3 photographes issus des formations dispensées par la FCP.

Les juges ne peuvent pas participer au concours.

- 5.3 Le jugement se déroulera le dimanche 14 avril à partir de 10heures à la maison des associations (ancienne gare) place Emile Vandervelde à 7860 Lessines.
- 5.4 La séance de jugement sera publique. Toutefois les personnes présentes ne peuvent prendre contact avec le jury ni perturber ses travaux. Il est interdit de déranger la séance de jugement. Le commissaire et ses adjoints sont chargés de maintenir l'ordre pendant les jugements, ils prennent toutes les mesures nécessaires à cet effet.
- 5.5. Les décisions du jury et du commissaire sont sans appel.
- 5.6. Le jugement est effectué au moyen d'un matériel approprié. En cas de panne du logiciel d'évaluation le commissaire et ses adjoints feront le maximum pour prévoir le matériel de remplacement à cet outil de jugement ou en cas d'impossibilité technique le jugement sera fait sur feuille de papier.

6. CLASSEMENT DES ŒUVRES

- 6.1. Dans chaque discipline, un classement des images résulte des points attribués à chaque photo par les juges.

7. LES PRIX

- 7.1 La F.C.P. octroie, dans chaque discipline, aux auteurs des prix.

- 7.2 La répartition des prix est la suivante pour chaque section :

1^{er} prix : médaille d'Or FCP + bon de valeur de 400,00 €

2^{ème} prix : médaille d'Argent FCP + bon de valeur de 200,00 €

3^{ème} prix : médaille de Bronze FCP + bon de valeur de 50,00 €

4^{ème} au dixième prix : tirage photo sur Forex 30 x 40

7.3 Un auteur ne peut obtenir qu'un prix par discipline. Si une de ses œuvres est classée en bon ordre pour d'autres prix, ceux-ci seront attribués aux auteurs dont les photos seront classées suivantes.

- 7.3 Un auteur ne recevra pas deux premiers prix, il conservera son classement et il se verra attribuer un autre prix.

8. COMMUNICATION DES RÉSULTATS

- 8.1. Les résultats seront proclamés début mai 2024.

- 8.2. Tous les résultats seront visibles sur le site : <https://fcpasbl.wixsite.com/photographie> et seront publiés dans un bulletin d'informations « Plaisirs en Images spécial concours ».

9. PUBLICATION DES ŒUVRES

- 9.1. Toute participation à un concours F.C.P. entraîne l'autorisation inconditionnelle donnée aux organisateurs de publier les œuvres aux fins d'information ou de promotion publique sans que les auteurs de ces œuvres ne puissent réclamer une quelconque indemnité. C'est ainsi que toute œuvre présentée aux concours pourra être publiée dans « Images-Magazine Numérique », « Plaisirs en Images » et sur le site de la FCP.

- 9.2. Les œuvres les mieux classées seront exposées lors de la remise des prix voire en public à une autre occasion.

- 9.3. Le gestionnaire du site Internet s'engage, dans la limite du possible, à rendre les photographies inutilisables pour des personnes souhaitant en faire des copies illégales.

10. RESPECT DU RÈGLEMENT

- 10.1. Les dispositions du présent règlement sont impératives. Du fait de leur participation, les cercles et leurs membres s'engagent à se conformer à l'esprit et à la lettre de ce règlement.

- 10.2. Tous les cas non prévus par le présent règlement et par les dispositions complémentaires qui le complètent, la résolution des irrégularités éventuelles et leur appréciation, ainsi que l'application de sanctions vis-à-vis des auteurs et des cercles, relèvent de la compétence exclusive de l'Organe d'Administration de la F.C.P. qui statue souverainement.

11. RÈGLES PARTICULIÈRES

- 11.1. Les œuvres (maximum 4 par discipline) sont encodées par chaque participant sur le site <http://www.fcpcconcours.com/FCPContest>

Le participant imprime le bon de participation qu'il recevra lors de son inscription sur le site et il le joindra à son envoi.

Les photos papiers portent au verso l'étiquette FCP (voir 3.4), générée lors de l'inscription et imprimée

par le participant et collée AU MILIEU EN HAUT dans le même sens de lecture que l'image. Le titre est propre à une seule œuvre et ne peut être utilisé pour aucune autre. Les étiquettes sont obligatoires. Au verso et recto de la photo, aucun signe particulier, signature ou autre repère ne peut apparaître.

Afin de publier ultérieurement le catalogue et le palmarès, le participant envoie également les fichiers numériques nommés « auteur-titre-club » en format .jpg, de max 1920 pixels pour la plus grande dimension et un poids maximum de 3.000.000 octets, via swiss transfer ou Wettransfer ou Smash à l'adresse : fcpcconcours@gmail.com. Toutes les dimensions différentes seront rejetées.

Les cadres, bordures sont acceptés, mais ils devront dans tous les cas respecter les formats imposés.

L'inscription ne sera validée qu'après réception du colis et des images numériques.

- 11.2. Les photographies sont envoyées par chaque participant ou via leur club par courrier simple, avec l'affranchissement nécessaire à l'adresse du commissaire papier Legrand Jean-Luc rue Latérale 4 7860 Lessines ou déposé par porteur ou via des responsables provinciaux. Le paquet devra convenir pour le renvoi des œuvres et une étiquette avec les coordonnées de l'auteur sera jointe dans le paquet. Le retour des œuvres non-primées se fera via le canal de responsables régionaux ou par envoi postal à charge de l'auteur.

Un responsable de club peut procéder à un envoi groupé de ses membres participants en tenant compte des règles particulières ci-dessus ou par dépôt chez le commissaire papier en ayant pris préalablement rendez-vous téléphoniquement. Le retour sera à convenir lors du dépôt.

12. APRES LE JUGEMENT .

Les meilleurs œuvres dans chaque catégorie seront conservées temporairement afin de les exposer, notamment lors de la remise de prix de ce concours dont les détails seront communiqués ultérieurement.

Ces œuvres seront restituées lors d'une assemblée générale via les responsables de club.
Aucune cotation ne sera transmise téléphoniquement après le jugement.

LE JUGEMENT EN PHOTOS

LE JUGEMENT EN PHOTOS









Merci à tous les bénévoles du Roc Photo Lessines/Ath,
aux juges, au public et à tous les participants.

L'OA de la FCP.



